



Grand Ouest
Allée Rivière
24100 BERGERAC
Eveline Barral, Secrétaire régionale Intérim
eve-line9.barral@wanadoo.fr
06 21 15 50 55

Veille handicap Février 2008

- Poursuivre la réflexion du Groupe Handicap ; La gouvernance associative.
- Prise en charge de la dépendance et 5^{ème} risque
- Précisions de V.Létard ; PCH, Création de places...
- Accès durable à l'emploi des personnes handicapées
- Appel à projets pour des prises en charge des malades psychiques.
- Handicap au quotidien

Gouvernance associative : De quoi parle-t-on ?

Sentiment de dilution progressive de la fonction de direction, emprise grandissante de l'instrumental et du gestionnaire, processus de centralisation, prégnance du contrôle administratif : l'environnement de la gouvernance associative est en pleine mutation. Dans ce contexte, il convient de réfléchir aux processus à l'œuvre pour dégager des initiatives.

Le concept de gouvernance peut-il « permettre de relire les pratiques dirigeantes associatives » ? Yves Cannac, chef d'entreprise et Michel Godet, économiste et consultant pour les grandes entreprises, reviennent sur la définition de la gouvernance, par rapport aux termes de « gouvernement » et de « gouvernabilité » :

« La gouvernance, c'est une relation de pouvoir ;

Le gouvernement, c'est l'exercice opérationnel de ce pouvoir ;

La gouvernabilité, c'est la mesure de l'efficacité de ce pouvoir sur les systèmes concernés ... »

Francis Batifoulier (directeur d'une maison d'enfants et formateur CAFDES/CAFERUIS) distingue la « bonne gouvernance, comme l'ensemble des dispositions visant à assurer que l'action des dirigeants salariés de l'organisation associative est bien conforme à la volonté des acteurs politiques », du « management qui désigne les relations entre des dirigeants et leurs subordonnées ».

La gouvernance (d'après F. Batifoulier) « prend acte de la pluralité des acteurs qui interviennent dans un processus de décision, de la multiplicité des logiques qui sont à l'œuvre dans une organisation, de l'enchevêtrement des niveaux d'action... elle privilégie les interactions, la participation, la négociation, la coordination. » Ce qui devrait aussi caractériser la gouvernance associative, poursuit-il, « c'est la place faite aux salariés et aux usagers dans la vie de l'organisation et leur association aux processus décisionnels. »

Témoignage de directeurs associatifs :

(A.Dewert) Des contre-pouvoirs, « dans l'optique de solliciter des échanges différents pour arriver à une décision la plus proche de ce qui est *bon* pour les personnes accueillies. »

(J.P Alliol) Peur de la technocratie associative, « En passant de 2 à 6 établissements, nous transformons notre direction générale en « coordination associative » dédiée à l'animation des directions et à la cohérence du projet. »

(B. Vidal) Remise en question des pratiques, habitudes et travers managériaux, « Conduite du projet et participation à son élaboration » nécessite de « dissocier les champs d'intervention entre le politique – c'est-à-dire les dirigeants bénévoles- et le technique ou « exécutif » - les dirigeants salariés- et exige une certaine unicité dans la définition des objectifs. »

(Sources : ASH Magazine N°2543 du 01/02/2008)

Lire aussi : « Qu'est-ce qui fait autorité dans les institutions médico-sociales ? Autorités, pouvoirs, décisions, responsabilités. » Les auteurs analysent les nouvelles dimensions qui font autorité aujourd'hui dans l'institution et son fonctionnement. Ils examinent en profondeur les expériences de directeurs ou de superviseur d'équipes et les enjeux liés à l'exercice de la fonction de direction.

Auteur VANDER BORGHT Ch. MEYNCKENS-FOUREZ M. Editeur : Ramonville St-Agne Ed Erès 2007

(Sources : CTNERHI du 28/02/2008 N°4)

Prise en charge de la dépendance et création du 5^{ème} risque. Discours de X. Bertrand du 17/01/08

1 De quelle situation part-on en matière de prise en charge de la perte d'autonomie ?

19 milliards actuel pour un panier de prestations de service, que se voient proposer les personnes en situation de perte d'autonomie, fournie par des acteurs divers.

Prestations de santé, qui évolueraient de 11% en 2008, essentiellement pour créer des places en maison de retraite (7500 au lieu de 5000) et pour le plan « maladie d'Alzheimer)

Prestations de compensation de la perte d'autonomie (APA pour le grand âge, PCH pour le handicap)

Deux des piliers de l'organisation actuelle ont fait leurs preuves et mériteraient d'être conservés.

- a) Gestion décentralisée et agence nationale, chargée de la péréquation, de l'animation et de l'information donne aujourd'hui de bons résultats. La CNSA (créée par la loi du 30/06/04) a maintenant acquis sa légitimité.
- b) Financement par l'assurance maladie de la dépense de soins aux établissements et services pour personnes âgées et handicapées, principe auquel je tiens.

Limites de cette organisation.

- a) Trop nombreux cloisonnements, institutionnels et financiers, font obstacle à une planification et prise en charge entre l'hôpital, le médico-social et la médecine de ville.
- b) Meilleure coordination des dispositifs de prise en charge à domicile, davantage centrés sur la personne, pour éviter la multiplication des types d'accompagnement qui se chevauchent.
- c) De nombreux besoins restent insatisfaits.

2 Quels sont ces besoins à couvrir dans les années à venir ?

- a) Croissance démographique, va nécessiter de mobiliser plus de financements pour conserver notre niveau de couverture actuel.
- b) Rendre possible le libre choix entre domicile et hébergement, et pour cela multiplier les services de soins infirmiers à domicile ainsi que les formules de répit pour les aidants familiaux. APA insuffisante à domicile, en l'absence d'un appui de l'entourage direct; tenir compte de l'aménagement du logement et nécessité d'aides techniques.
- c) Inventer la maison de retraite de demain pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent plus rester à domicile. Médicalisation à poursuivre, et aligner les taux d'encadrement de personnels sur les meilleurs standards internationaux.

En matière de handicap, plan quinquennal de création de places : en particulier – *personnes souffrant d'autisme et polyhandicapées* ; Ainsi que pour les jeunes adultes maintenus dans des structures pour enfants.

- d) Effort en direction des métiers du médico-social.

3 Quatre axes d'évolutions possibles, pour répondre à ces besoins ?

- a) APA à domicile pour financer aussi aménagements et aides techniques
En maison de retraite comme dans les autres établissements financer les aides-soignantes à 100% par la sécurité sociale. Les aides à la dépendance pourraient ainsi être redéployées pour soulager le reste à charge des familles.
- b) Réflexion sur les places respectives de la prévoyance individuelle et collective, de la responsabilité individuelle et de la solidarité nationale... Favoriser les comportements d'épargne et de prévoyance !

- c) Repenser l'organisation et la gouvernance locale. Mise en place des Agences Régionales de Santé doit être accompagnée :
 - a. D'une politique de recomposition de l'offre de soins sur le territoire
 - b. D'une vigilance, pour que le secteur médico-social ne soit pas la variable d'ajustement, par rapport aux secteurs de la ville et de l'hôpital. Conseils généraux et associations doivent pouvoir faire entendre leur voix au sein de l'agence, en termes d'offre d'établissements et services.
 - c. Replacer la personne en perte d'autonomie au centre des dispositifs publics et mieux coordonner les interventions diverses.
- d) Mesures d'accompagnement en direction des personnels.

(Sources : www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse/discours/mission-information-du-senat/)

Précisions de V. Létard sur PCH aux enfants,... 13/02/2008

« Les familles pourront demander le retour vers l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, à tout moment, dès lors que la situation de l'enfant aura changé, et pas uniquement à la date d'échéance des droits. »

1^{ère} étape ; droit d'option entre la PCH et l'AEEH, prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008, (entrée en vigueur 04/2008)

2^{ème} étape ; ouverture totale d'une PCH rénovée aux enfants (prévisible à la rentrée 2009)

Possibilité d'ouvrir « à titre transitoire » la prise en charge au titre de la PCH des frais liés aux besoins éducatifs des enfants pour lesquels la décision d'orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées reste aujourd'hui sans suite.

Et, pour les adultes, outre le **développement de nouvelles places en MAS et FAM**, le plan quinquennal s'attachera à développer l'aide à domicile.

Une expérimentation, prochainement (dans les 24 mois), au centre hospitalier universitaire de Grenoble, pour la mise en place des **centres relais d'appel d'urgence pour les personnes sourdes**.

Revalorisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés de 25%, en même temps qu'une politique active de développement de l'emploi de ces personnes et « une meilleure articulation entre revenus d'activité et prestation pour ceux qui accèderont à l'emploi, afin que personne n'y perde.

(Sources : ASH du 22 février 2008 N° 2546)

Accès durable à l'emploi des personnes handicapées

Convention d'objectifs Etat/Agéfiph 2008-2010 ; 4 objectifs prioritaires (qui devront être déclinés dans toutes les régions par une convention régionale entre Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et le délégué régional de l'Agéfiph au plus tard le 30/04/08):

1 Mise en place et consolidation des politiques régionales concertées de formation, fin 2008-02-29

2 Développer accès durable à l'emploi des personnes handicapées. En 1^{er} renforcer l'efficacité des Cap emploi. « La prime initiative-emploi ainsi que l'aide à l'embauche par les entreprises ordinaires de travailleurs handicapés sortant d'un établissement ou service d'aide par le travail ou d'une entreprise adaptée – récemment mises en place - sont formalisées dans la convention.

Favoriser la conclusion d'une convention de coopération entre l'Agéfiph et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, (fin 2008).

3 Mise en place d'un service dédié aux entreprises à quota zéro, d'un portail de recherche des sous-traitants pour les ESAT.

4 Améliorer la qualité et la durée des carrières des salariés handicapés.

(Sources : ASH du 22 février 2008 N° 2546)

Appel à projets pour des prises en charge des malades psychiques.

La Fondation de France lance un nouvel appel à projets dans le domaine de l'hébergement et du logement adapté, des aides à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi, ou encore de soutien aux aidants ou aux familles des malades psychiques.

Les équipes de soin ou d'accompagnement, les associations sont éligibles ; les projets doivent articuler les acteurs du secteur sanitaire et du secteur social. AVANT le 15 mars

(Sources : www.fondationdefrance.org « Trouvez un financement »)

Handicap au quotidien

Concours des papas bricoleurs :

Objectif : la diffusion des savoirs entre les familles ; de la simple astuce à la réalisation la plus complexe, toutes les idées sont bonnes à partager; Avant le 3 mars 2008, tous les parents, grands-parents, amis, proches et professionnels qui créent au quotidien des idées ingénieuses pour améliorer l'autonomie et la vie quotidienne des enfants et adultes handicapés sont invités à participer.

(Sources : www.handicap-international.fr/en-france/les-evenements-nationaux/)

L'officiel du handicap, consultable en ligne www.officiel-handicap.com, cet ouvrage vise à faire un état des lieux et un suivi aussi exhaustifs que possible de la politique française en faveur des personnes handicapées. Il traite notamment de l'éducation, l'emploi, les ressources et l'accessibilité.

(Sources :ASH du 15 février 2008 N° 2545)

Tricoter avec amour : étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé.

Auteurs : Bitauveau, Amiot, Blais, Ryan, Savary, Rhéaume, Veillette. Sensibilisation de la population et des décideurs sur la vie quotidienne de ces familles, ayant pour but d'apprécier les grands défis posés aux individus, aux familles, aux communautés, aux services publics et à l'ensemble de la société pour lever les obstacles que rencontrent un enfant handicapé.

Ed : Québec ; Conseil de la famille et de l'enfance, Canada 2007

(Sources : CTNERHI du 21/01/08 N° 3)

Guide Vacances 2008 : Infos pratiques pour partir Zen

Auteurs Di Chi Appari & Siegrist

Titre du périodique : Faire face 2008

7^{ème} édition, L'APF répond à de nombreuses questions pratiques pour organiser des séjours adaptés aux attentes des personnes en situation de handicap et aussi adresses utiles.

(Sources : CTNERHI du 28/01/08 N° 4)